



## Chiffres clés

	2024	2023
Assurés actifs	19 833	18 984
Bénéficiaires de rentes	9 087	9 077
Nombre total d'assurés	28 920	28 061
Employeurs affiliés	212	211
Total du bilan (en millions CHF)	12 106	11 267
Degré de couverture	120,3 %	113,9 %
Performance	8,0 %	4,8 %

## Une bonne année pour le 2<sup>e</sup> pilier

Après 2023, l'exercice 2024 s'est également avéré une bonne année pour les caisses de pension. Avec un rendement de 8,0 %, la CPE a pu augmenter le degré de couverture de 113,9 % à 120,3 %.

Grâce à cette évolution réjouissante, les avoirs de vieillesse des assurés peuvent être rémunérés à un taux de 4 % en 2025. C'est nettement supérieur au taux minimal LPP de 1,25 % et aux intérêts accordés sur les comptes d'épargne des banques. En outre, les rentes duales peuvent être majorées de 5 % pendant un an à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025. Il s'agit déjà de la deuxième augmentation depuis leur introduction en 2014. Il apparaît que le pas franchi à l'époque vers la pension duale était juste et avantageux pour les bénéficiaires de rentes.

Le rejet de la réforme LPP par le peuple n'a pas de conséquences pour les assurés de la CPE. Nous avons fait nos devoirs depuis bien longtemps et abaissé les taux de conversion au niveau correct.

Le Conseil de fondation et la direction de la CPE continuent à envisager l'avenir du 2<sup>e</sup> pilier avec sérénité. Le 2<sup>e</sup> pilier constitue et demeure un pilier fort de la prévoyance vieillesse suisse, tout comme la CPE reste une caisse de pension sûre et durable pour tous les assurés, les bénéficiaires de rentes et les entreprises.

### CPE Fondation de Prévoyance Energie



**Christophe Grandjean**



**Ronald Schnurrenberger**



**Christophe Grandjean**  
Président du Conseil de fondation



**Ronald Schnurrenberger**  
Président de la direction

## Prévoyance

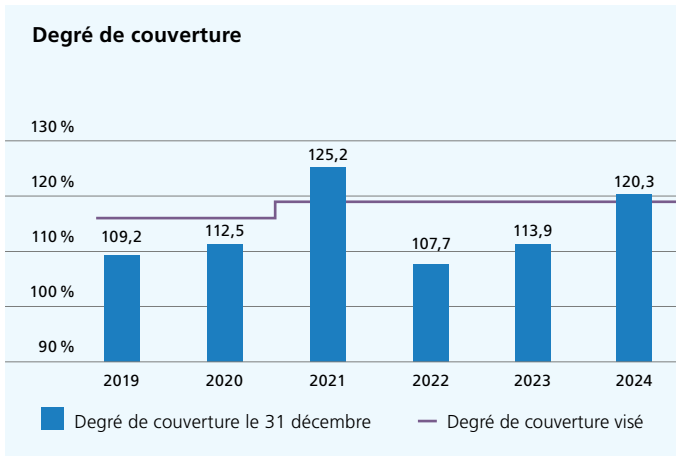
La CPE propose divers plans de prévoyance qui répondent aux différents besoins des entreprises affiliées. Tous les plans de prévoyance sont basés sur la primauté des cotisations pour les prestations de vieillesse et sur la primauté des prestations pour les prestations de risque.

Les prestations dépassent largement le minimum légal LPP. Les entreprises ont la possibilité d'assurer des parties variables du salaire par le biais d'un plan d'indemnités de travail par équipes et d'un plan Bonus. Le plan «Épargne 60» permet en outre aux assurés de préfinancer les réductions de rente qui surviennent en cas de retraite anticipée.

Pour les départs à la retraite à l'âge de 65 ans, le taux de conversion est de 5,0 % depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Au cours de l'année sous revue, le degré de couverture a pu être porté à 120,3 %. Nous le devons à un rendement de 8,0 %. Le degré de couverture visé de 119 % a ainsi été légèrement dépassé.

L'expert en prévoyance professionnelle confirme dans le rapport actuariel au 31 décembre 2024 que la CPE offre une sécurité suffisante pour pouvoir remplir ses obligations.



## Intérêt de 4 % en 2025

Les avoirs de vieillesse des assurés actifs seront rémunérés à 4 % en 2025. Après la rémunération de 7 % en 2022, il s'agit déjà de la deuxième augmentation au-delà du taux visé sur le long terme de 2 %.

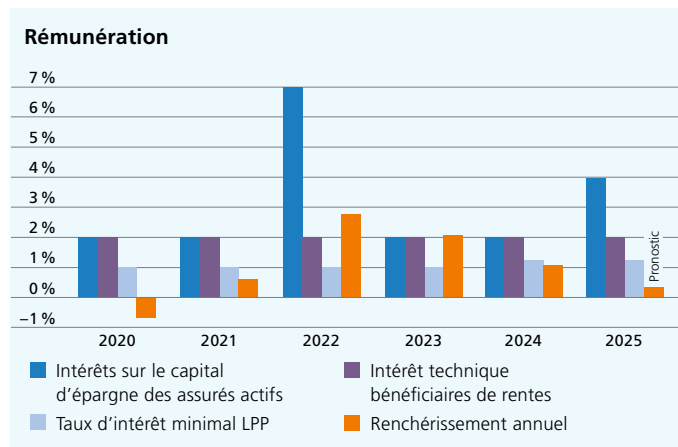
La politique de rémunération de la CPE suit depuis de nombreuses années les principes de continuité et de durabilité. Elle ne s'oriente donc pas sur le rendement annuel, mais sur le degré de couverture de la CPE. Cette politique permet au Conseil de fondation de maintenir la rémunération des avoirs de vieillesse à 2 % également les années accusant un rendement négatif.

## Ajustement des rentes duales

Comme le degré de couverture est passé à un peu plus de 120 % fin 2024, les rentes duales seront augmentées de 5 % pendant un an à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025. Le fait que les rentes duales puissent être augmentées pour la deuxième fois depuis leur introduction en 2014, après 2022/2023, et que l'objectif de versement ne soit jamais passé sous les 100 % prouve que le passage d'alors à la rente duale était juste et favorable aux bénéficiaires de rentes de la CPE.

## Renchérissement

Le Conseil de fondation s'est à nouveau penché de manière intensive sur la question de la compensation du renchérissement. Sur la base d'analyses correspondantes, il a décidé en 2023 déjà de toujours évaluer le renchérissement en relation avec toutes les questions d'équité entre les générations au sein de l'effectif des assurés de la CPE. Les résultats de



ces analyses montrent qu'aucune compensation générale du renchérissement ne peut être accordée en 2025 non plus. Les bénéficiaires d'une rente fixe sont toujours légèrement avantagés par rapport aux assurés actifs et aux bénéficiaires d'une rente duale.

## Nombre de bénéficiaires

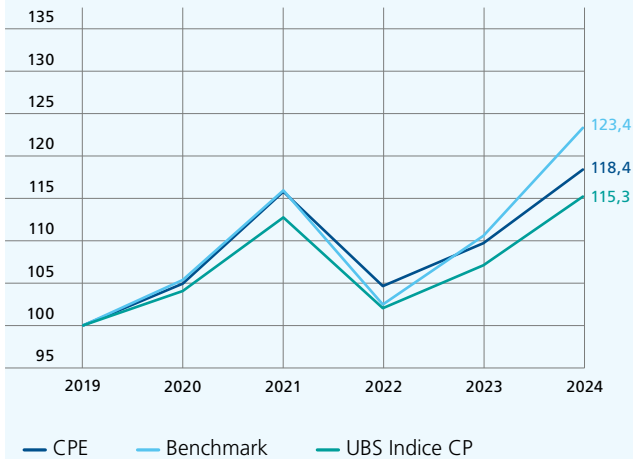
Le 31 décembre 2024, la CPE comptait 19 833 assurés actifs (exercice précédent 18 984) et 9 087 bénéficiaires de rentes (exercice précédent 9 077). Ces derniers constituent ainsi 31,4 % de l'effectif total (exercice précédent 32,3 %).

## Placements

### Performance cumulée

Evolution 2020–2024

Indexation (31 décembre 2019 = 100)



### La baisse des taux d'intérêt et la réélection de Donald Trump donnent des ailes aux marchés

L'exercice 2024 a de nouveau été une bonne année pour les investisseurs. Malgré maintes incertitudes, les actions ont continué à se développer de manière impressionnante en 2024. Bien que la croissance robuste et l'inflation persistante, notamment aux États-Unis, aient entraîné une correction des attentes sur le rythme des baisses de taux, les banques centrales ont commencé à normaliser leur politique monétaire en 2024.

Les impulsions économiques données après la réélection de Donald Trump ont constitué des moteurs supplémentaires. L'annonce de la «réindustrialisation des États-Unis» a notamment suscité l'optimisme des investisseurs. Dans ce contexte, les actions des pays industrialisés ont fourni un rendement total de 29 % (en CHF). En Suisse, le marché immobilier et les obligations ont également profité de la baisse des taux d'intérêt de la Banque nationale.

### Toutes les catégories de placement positives – contribution exceptionnellement forte des actions

Toutes les classes d'actifs ont contribué positivement au rendement l'année passée. Grâce à une allocation de 39 %, la contribution des actions au rendement a été exceptionnellement forte, avec 7,6 %. Les contributions au rendement des obligations en CHF, des obligations FX et de l'immobilier, avec 0,8 % chacune, se sont également révélées très satisfaisantes. En revanche, la couverture stratégique des risques de change a produit un impact négatif de –3,3 %.

## Performance clairement supérieure au rendement visé et à l'indice UBS des caisses de pension

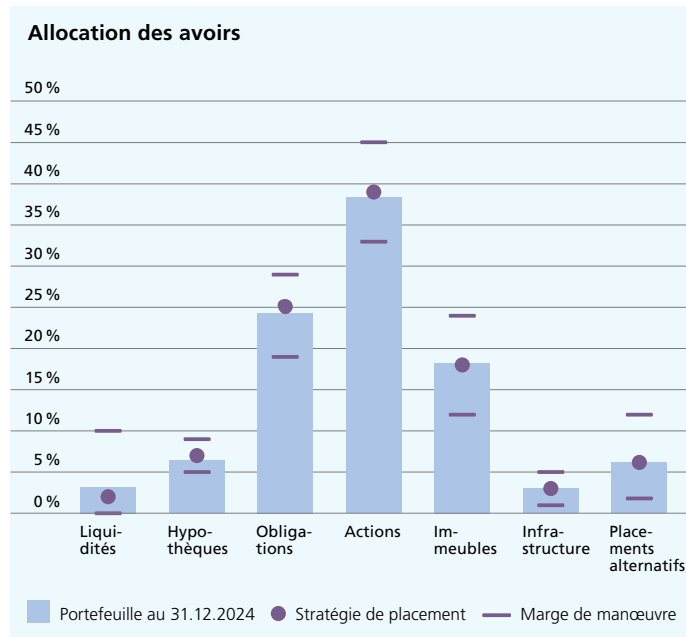
La CPE a obtenu un rendement de 8,0 %. Le rendement théorique de 2,1 % et l'indice UBS des caisses de pension (7,7 %) ont ainsi été dépassés. Par rapport à l'indice de référence, il en résulte un rendement inférieur de 3,6 %. Environ la moitié de cette sous-performance est à mettre sur le compte de la mise en œuvre de la catégorie de placement «Actions Monde», pour laquelle nous n'avons pu profiter que partiellement de l'évolution exceptionnelle des cours de quelques titres après l'élection de Donald Trump. L'autre moitié est due à la méthode de mesure appliquée aux placements des catégories Private equity, Infra-structure et Immobilier Etranger, que nous comparons chacune à un indice d'actions coté en bourse.

## Investissement

La CPE investit les fonds de prévoyance que les assurés versent chaque mois avec leur employeur en vue de leur retraite de manière responsable, à long terme et dans un souci de rentabilité.

Lors de nos décisions de placement, nous poursuivons notre objectif fondamental visant à garantir durablement les prestations des assurés à la retraite, ou en cas d'invalidité ou de décès. Pour ce faire, nous visons un rapport équilibré entre rendement, risque et durabilité.

Dans ce contexte, «investir durablement» signifie pour la CPE, dans la mesure du possible, que les critères écologiques et sociaux ainsi que les questions de gouvernance doivent être pris en compte dans les décisions (critères dits ESG), en plus des critères financiers habituels.



# Bilan

le 31 décembre, en millions de CHF

<b>Actif</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Liquidités	474,0	378,4
Obligations	2 918,0	2 701,1
Hypothèques	782,8	759,3
Actions	4 575,9	4 142,8
Immeubles	2 192,6	2 235,2
Infrastructure	361,8	342,3
Placements alternatifs	744,8	647,0
<b>Placements de fortune</b>	<b>12 049,9</b>	<b>11 206,1</b>
Compte de régularisation actif et créances	56,4	60,4
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 106,3</b>	<b>11 266,5</b>
<b>Passif</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Engagements, réserve de cotisations d'employeur</b>	<b>109,6</b>	<b>91,5</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5 274,8	5 079,4
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	4 281,8	4 306,5
Provisions techniques	415,9	448,0
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>9 972,5</b>	<b>9 833,9</b>
Réserve de fluctuation de valeur	1 855,1	1 341,1
Fonds libres	169,1	–
<b>Total du passif</b>	<b>12 106,3</b>	<b>11 266,5</b>

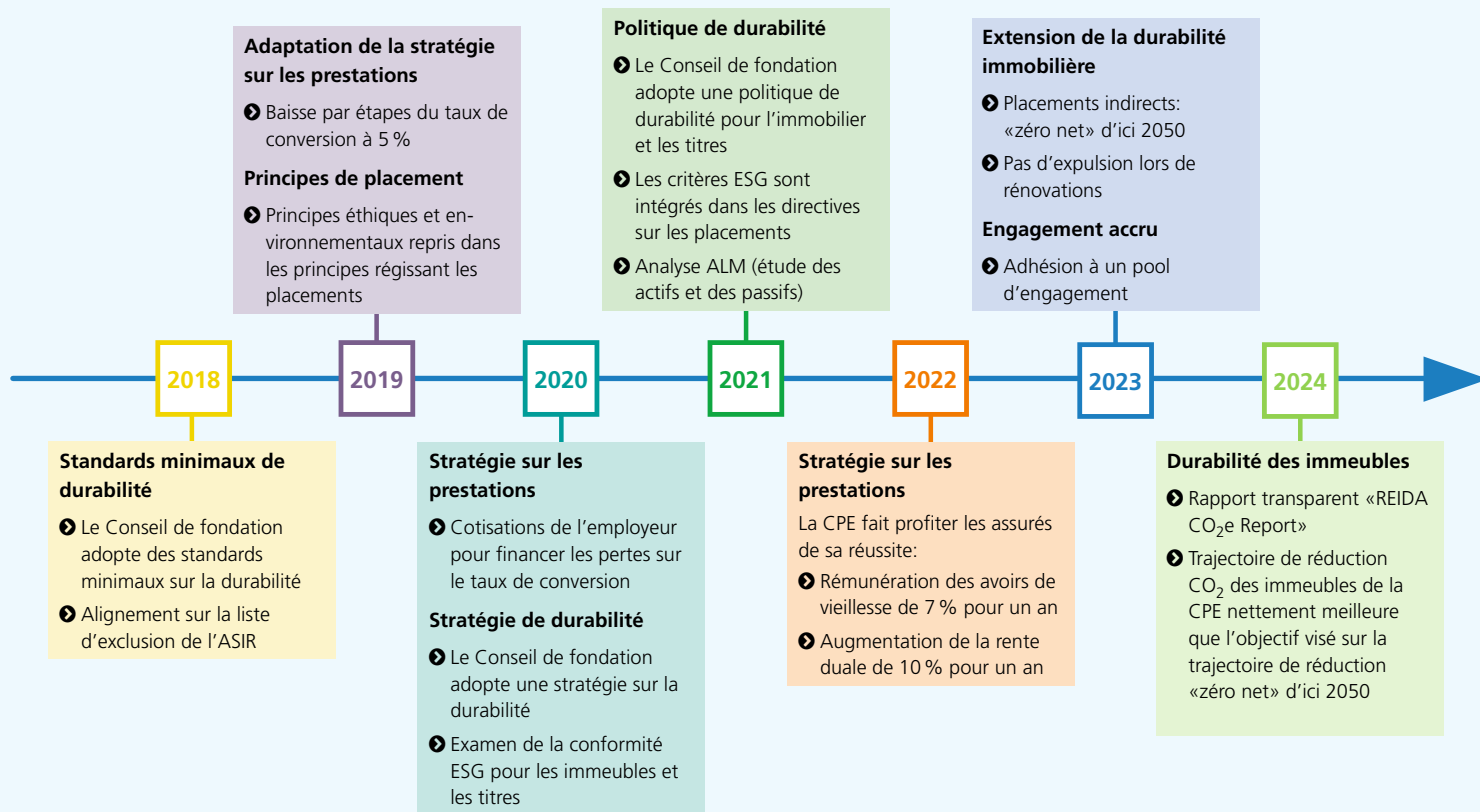
# Compte d'exploitation

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, en millions de CHF

	2024	2023
Cotisations et apports ordinaires et autres	441,0	422,4
Prestations d'entrée	239,1	263,3
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>680,1</b>	<b>685,7</b>
Prestations réglementaires	-486,5	-475,7
Prestations de sortie	-248,7	-221,7
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-735,2</b>	<b>-697,4</b>
Dissolution (+)/Constitution (-) de capital de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations, rémunération, fonds de garantie	-141,2	93,2
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-196,3</b>	<b>81,5</b>
Résultat des placements	925,9	543,0
Frais de gestion de la fortune	-40,0	-30,8
<b>Résultat net des placements</b>	<b>885,9</b>	<b>512,2</b>
Frais d'administration	-6,5	-7,6
<b>Excédent des produits / Excédent des charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>683,1</b>	<b>586,1</b>
Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-514,0	-586,1
<b>Excédent des produits / Excédent des charges (-)</b>	<b>169,1</b>	<b>-</b>
Dissolution (+)/Constitution (-) de fonds libres	-169,1	-
<b>Excédent des produits / Excédent des charges</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# Action durable et responsable

## Les jalons de la durabilité à la CPE



## Les quatre piliers de la stratégie sur la durabilité



### Prévoyance professionnelle durable

Nous réalisons une performance supérieure à la moyenne et versons des rentes équitables aux générations futures également.

- Nos rentes reposent sur des rendements réalisables à long terme sur les marchés financiers. Les assurés actifs ne doivent pas subventionner les prestations pour les bénéficiaires de rentes. Les avoirs de vieillesse des assurés sont rémunérés à long terme au même taux que les rentes en cours.



### Titres

Outre les aspects financiers, nous intégrons des critères écologiques, sociaux et de gouvernance.

- Nous prenons comme référence la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). En outre, nous investissons moins dans des émetteurs à taux élevés de CO<sub>2</sub> et privilégions les «obligations durables», ce qui nous permet d'améliorer la viabilité de notre portefeuille.



### Immeubles

Nous réduisons de moitié les émissions de CO<sub>2</sub> de nos immeubles d'ici 2030. En 2050, ils seront neutres en CO<sub>2</sub>.

- Pour les placements immobiliers directs, qui représentent environ 15 % de notre portefeuille, nous avons défini une trajectoire de réduction dans laquelle nous nous fixons pour objectif de diviser par deux les émissions de CO<sub>2</sub> d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone jusqu'en 2050.



### Engagement

Nous assumons notre responsabilité envers les assurés, la société et l'environnement.

- La CPE symbolise des prestations financées durablement. Dans le contexte d'une caisse de pension, une action durable signifie en premier lieu des rentes équitables pour toutes les générations. Nous investissons de façon durable et assumons notre responsabilité éthique, écologique et sociopolitique.

## Fondements et organisation

### Démission de Martin Schwab et élection de Christophe Grandjean à la présidence

Après plus de dix ans au Conseil de fondation, dont sept ans en qualité de président, Martin Schwab a décidé, dans le contexte de son élection à la présidence de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), de quitter le Conseil de fondation de la CPE au 31 décembre 2024.

Le 20 janvier 2025, le Conseil de fondation a élu comme nouveau président Christophe Grandjean, représentant des salariés du Groupe E SA. Christophe Grandjean est membre du Conseil de fondation depuis plus de neuf ans et occupe le poste de vice-président depuis l'automne 2021.

La CPE Fondation de Prévoyance Energie constitue une fondation aux termes du CC et de la LPP. Elle assure les prestations obligatoires et surobligatoires de la prévoyance professionnelle. La fondation est une institution de prévoyance autonome et enveloppante et assume elle-même les risques actuariels. Les cotisations et les prestations vont au-delà des dispositions légales minimales. Les prestations sont financées par les cotisations de l'employeur et des assurés actifs ainsi que par les revenus du capital.

La CPE est inscrite à ce titre au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP.

### Conseil de fondation

Les douze membres du Conseil de fondation sont élus jusqu'en 2025. Le Conseil de fondation se constitue lui-même. Il a pour membres (en date du 31 décembre 2024):

### Représentants des employeurs

Martin Schwab, président (jusqu'au 31 décembre 2024)	CKW AG, Lucerne
Luca Baroni	Alpiq AG, Olten
Alain Brodard	Groupe E Connect SA, Granges-Paccot
Gian Domenico Giacchetto	Ofima e Ofible, Locarno
Yannick Hanselmann	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zurich
Philip Janssen	Axpo Services AG, Baden

### Représentants des salariés

Christophe Grandjean, vice-président	Groupe E SA, Granges-Paccot
Marco Balerna	Azienda Elettrica Ticinese, Monte Carasso
Monika Lettenbauer	Axpo Services AG, Baden
Peter Oser	Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zurich
Adrian Schwammberger	AEW Energie AG, Aarau
Mike Weidner	Axpo Solutions AG, Baden

## Commissions

---

La CPE Fondation de Prévoyance Energie a constitué des comités et commissions, composés paritairement de représentants des employeurs et de représentants des salariés. Il s'agit des commissions/comités suivants:

- Commission des placements
- Commission du personnel.

La commission des placements compte en plus un membre externe.

## Direction

---

Ronald Schnurrenberger, président et responsable des assurances

Marcel Jörger, responsable des placements

Stephan Voehringer, responsable des services

## Organe de révision, experts, autorité de surveillance

---

### **Organe de révision**

KPMG SA, Zurich

### **Experts en prévoyance professionnelle**

Libera SA, Zurich

### **Autorité de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS), Zurich

## Informations complémentaires

### Rapport annuel



### Rapport annuel

Vous trouverez le rapport annuel 2024 circonstancié (en allemand) sur notre site internet [www.pke.ch](http://www.pke.ch) → Portrait → Aperçu de la CPE → Rapports annuels.

### Durabilité



### Rapport sur la durabilité

Dans le rapport sur la durabilité 2024 et sur le site internet, nous documentons nos activités et notre engagement en faveur d'une prévoyance durable et d'un placement de fortune durable. Vous trouverez le rapport sur la durabilité sur [www.pke.ch](http://www.pke.ch) → Portrait → Aperçu de la CPE → Durabilité.

N'hésitez pas à consulter notre site internet, source moderne d'informations actuelles pour les assurés actifs, les bénéficiaires de rentes et les employeurs. Des vidéos didactiques, des fiches de renseignement, des formulaires et des règlements sont à votre disposition sur notre site. Calculez vos prestations et vos cotisations en tout temps sur [www.pke.ch/online](http://www.pke.ch/online). N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

## Impressum

Editeur:  
CPE Fondation de Prévoyance Energie  
Freigutstrasse 16  
8027 Zurich  
[www.pke.ch](http://www.pke.ch)

Téléphone 044 287 92 92  
[info@pke.ch](mailto:info@pke.ch)

Conception, mise en page et réalisation:  
Farner Consulting AG, Zurich

Photo de couverture:  
[gettyimages.com](http://gettyimages.com)/Ryan J Lane

Impression:  
Baumer AG, Islikon



CPE Fondation de Prévoyance Energie

Freigutstrasse 16

8027 Zurich

[www.pke.ch](http://www.pke.ch)

Téléphone 044 287 92 92

[info@pke.ch](mailto:info@pke.ch)